

que de vous rappeler les propres Mémoires de ces Ministres, & spécialement le dernier du 29. Août.

H. & P. S. c'est après la production d'un pareil Mémoire que les Ministres Anglois se figurent encore pouvoir vous solliciter de vous joindre à l'Angleterre pour un envoi à Dunkerque de Commissaires des deux Puissances, sous le prétexte d'y examiner l'état des choses par rapport à l'observation de ce qui a été stipulé par les Traités. V. H. P. ne donneront pas de l'empressement & de la confiance avec lesquels les Commissaires de la République y seroient reçus ; mais une Nation qui par des Mémoires que ses Ministres délivrent authentiquement, s'annonce déterminée à l'offensive, peut-elle se croire encore dans le même cas que V. H. P. sur la liberté d'envoyer examiner le fort & le foible des précautions que la France prend à Dunkerque, lorsqu'elles ne se prennent que forcément, & pour empêcher que les Anglois ne puissent, au moyen de leurs Troupes débarquées en Flandres, s'emparer de Dunkerque & y faire un établissement, qui ne seroit pas moins préjudiciable à V. H. P. & à tout reste de Balance sur la Mer & dans le Commerce, qu'à la France même.

Mais sans entrer dans de plus grands détails sur ce sujet, je finis par ce qui tranche toute cette question de Dunkerque. Je suis en état d'offrir le consentement de ma Cour à ce que la Ville de Dunkerque soit remise, jusqu'à la Paix, dans les mains de V. H. P. & à la garde de leurs Troupes, de manière qu'en cas que la Reine de Hongrie, secondée de l'Angleterre, attaquât la France dans sa frontière du Pays-Bas, aucune des Nations en guerre ne pourra se servir de Dunkerque, ni passer avec des Troupes sur le Territoire de cette Ville, ni sur celui de Mardyck ; & une parfaite neutralité y sera